



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

assurance complémentaire

Question écrite n° 128550

Texte de la question

M. François-Xavier Villain attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les conséquences de la hausse de prix des assurances complémentaires santé pour les seniors. L'association UFC-Que choisir tire la sonnette d'alarme après avoir constaté une hausse de prix des complémentaires santé des plus de 60 ans particulièrement importante. Le budget complémentaire santé est 2,5 fois plus élevé pour les plus de 60 ans que pour la population générale. Et la situation risque encore d'empirer selon une étude de l'association. Selon l'UFC, même sans nouveau transfert de remboursement de la sécurité sociale vers les complémentaires, les seniors pourraient déboursier jusqu'à 189 euros par mois pour une mutuelle d'ici 2020. Pour pouvoir absorber la hausse du coût des complémentaires, les usagers opèrent une « descente en gamme » et réduisent leur garantie, souligne l'association. Un choix aux conséquences plus importantes pour les seniors exposés à des soins plus fréquents et dont les tarifs des complémentaires augmentent automatiquement avec l'âge. Une fois à la retraite, l'assuré ne peut souscrire qu'une assurance individuelle, à laquelle l'ancien employeur ne participe pas. Il souhaite donc connaître les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. François-Xavier Villain](#)

Circonscription : Nord (18^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 128550

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 2012, page 1501

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)